

### » PRESSE NATIONALE

Politique 



#### REDYNAMISATION DE L'UNION DU FLEUVE MANO : DEUX IMPORTANTES RÉUNIONS PRÉVUES À ABIDJAN

Le secrétaire général de l'Union du Fleuve Mano, Siméon Moribah, a échangé, hier, mercredi 18 septembre 2024, avec le ministre délégué auprès du ministre des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, Wautabouna Ouattara, à Abidjan-Plateau. Les deux personnalités ont abordé diverses questions relatives à la vie de l'union et surtout aux rencontres qui débutent aujourd'hui, jeudi, sur les bords de la Lagune Ébrié. « Je tiens à dire un grand merci au Président de la République, Alassane Ouattara, et au Gouvernement pour l'organisation de ces réunions qui sont très importantes pour l'Union du fleuve Mano », a confié, à la presse, le secrétaire général de l'Union, au sortir de la rencontre.

Economie 



#### PRODUCTION VIVRIÈRE DANS 9 RÉGIONS : L'UE FINANCE UN IMPORTANT PROJET EN CÔTE D'IVOIRE

Lundi 16 septembre 2024, a été lancé, dans un hôtel à Cocody-Vallons, le Projet de renforcement des systèmes alimentaires durables en Côte d'Ivoire (PRESACI), au cours d'un atelier. Le projet est porté par CARE Côte d'Ivoire, en collaboration avec l'Union européenne et la Coopération autrichienne pour le développement (ADA). L'exécution se fera de 2024 à 2028. Le financement s'élève à 3 888 890 d'euros (plus de 2,5 milliards de FCFA). Il se concentrera sur l'augmentation de la production vivrière dans les régions du Bélier, Gbêkê, Marahoué, Indénié-Djuablin, Lagunes, N'zi, Poro, Tchologo, et Agnéby-Tiassa. Représentant le ministre en charge de l'Agriculture, Pr Angui Kouassi Téhoua a indiqué que la Côte d'Ivoire, à travers cet ambitieux programme, ambitionne de développer une agriculture compétitive et créative de richesses.



#### MODERNISATION DU SECTEUR POSTAL : LES ENJEUX AU CŒUR D'UN ATELIER

Le secteur postal, longtemps perçu comme un service traditionnel, connaît aujourd'hui une mutation rapide. En vue de renforcer les capacités des acteurs postaux, s'est tenu, hier mercredi 18 septembre 2024, à Abidjan, un atelier de renforcement des capacités en matière postale organisé par l'Autorité de régulation des télécommunications de Côte d'Ivoire (ARTCI) en collaboration avec l'Union postale universelle (UPU). A l'occasion de la cérémonie d'ouverture, au nom du ministre de la Transition numérique et de la Digitalisation, Olivier Avoa, directeur général de la Transformation numérique et de la Digitalisation, s'est réjoui de la tenue de cet atelier qui permet « de poser les jalons d'une réflexion approfondie sur les voies et moyens pour moderniser notre secteur postal, afin qu'il devienne un pilier de la croissance économique et du développement social de notre pays ».

Apporter des éclairages et faire le point du processus de structuration des filières majeures du secteur des ressources animales et halieutiques en Côte d'Ivoire. Tel était l'objectif de la rencontre qui a réuni le directeur de cabinet du ministre des Ressources animales et halieutiques (MIRAH) Assoumani Gouromenan, et les présidents des Conseils d'administration des interprofessions. C'était, le mercredi 18 septembre 2024, au MIRAH. « C'est un processus qui a démarré il y a quelques années. Aujourd'hui, nous sommes au terme des différentes assemblées électives qui ont permis de ressortir tous les présidents d'interprofession », a-t-il expliqué. Il a remercié le ministre Sidi Tiémoko Touré pour la mise en place des interprofessions. La finalisation du processus de l'interprofession, a-t-il fait savoir, permettra au Ministère d'avoir des interlocuteurs afin d'assister les acteurs.

---

## AFFAIRE AUGMENTATION DE TAXES AU PORT AUTONOME D'ABIDJAN : LE GOUVERNEMENT VA SE SAISIR DU DOSSIER

A la suite du Conseil des ministres, d'hier, mercredi 18 septembre 2024, Amadou Coulibaly, dans la série des questions-réponses, a réagi sur une potentielle hausse de taxes de douanes applicables à un certain type de véhicule au niveau du Port autonome d'Abidjan, comme l'ont annoncé les autorités portuaires à travers une circulaire. « Il s'agit essentiellement d'un certain type de véhicules, notamment les véhicules utilitaires. Mais, tous les autres produits ne connaissent pas d'augmentation. De même, pour les engins agricoles, les engins de Bâtiment et travaux publics (BTP) ne connaissent pas d'augmentation », a-t-il d'abord clarifié, avant d'ajouter que le Gouvernement se saisira du dossier.

---

Société 

## CONCOURS PROFESSIONNEL ET DIRECT : 4 571 CANDIDATS FRAPPENT AUX PORTES DE L'ENA

Ils ont fait face à la deuxième étape des concours direct 2025 d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA). Présente à cette activité, hier, mercredi 18 septembre 2024, la ministre d'État, ministre de la Fonction publique et de la Modernisation de l'administration, Anne Désirée Ouloto, a donné des instructions aux candidats. En effet, elle a conseillé à ces derniers de se « concentrer sur ce qu'ils savent déjà », et les a exhortés à prier afin d'être admis. Elle a en sus souhaité que ce soit les plus compétents qui soient retenus. « Je voudrais également que vous vous comportiez en bon citoyen », a-t-elle indiqué. Ce sont au total 4 571 candidats qui frappent aux portes de l'ENA.

---

## COUR PÉNALE INTERNATIONALE : LE BUREAU D'ABIDJAN FERME EN 2025

Le bureau ivoirien de la Cour pénale internationale (CPI) va définitivement fermer en 2025. Le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly, a donné l'information, hier, mercredi 18 septembre 2024, au cours de la conférence de presse à la suite de la lecture du Communiqué du Conseil des ministres. « Le bureau de la CPI estime qu'il a fini sa mission et qu'il doit fermer », a expliqué Amadou Coulibaly.

---

## MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME : DES SECTIONS BIENTÔT ÉRIGÉES EN TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE

Les sections détachées des tribunaux seront désormais érigées en tribunaux de première instance. Ainsi en a décidé le Conseil des ministres, d'hier, mercredi 18 septembre 2024, qui a adopté un projet de loi en

ce sens sur proposition du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme. Cette mesure permettra notamment de rapprocher davantage la justice des justiciables. Selon le communiqué du Conseil lu par le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly, la nouvelle loi porte globalement sur la composition et le fonctionnement des juridictions, de même que l'ordre hiérarchique des magistrats et greffiers au sein des différentes juridictions.

---



## CONSEIL DES MINISTRES : LE GOUVERNEMENT ANNONCE LA CONSTRUCTION DE 10 CENTRES DE SERVICE CIVIQUE

Dix centres de service civique verront bientôt le jour. L'annonce a été faite, hier, mercredi 18 septembre, à l'issue du Conseil des ministres par le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly. À l'en croire, le Gouvernement a ratifié, à cet effet, un accord de prêt d'un montant total de 21,6 milliards FCFA conclu le 14 mai 2024 entre la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et la République de Côte d'Ivoire en vue du financement partiel du projet de construction et d'équipements de 10 centres de service civique. Les villes concernées sont Dimbokro, Bondoukou, Man, San Pedro, Séguéla, Odienné, Abengourou, Gagnoa, Abidjan et Yamoussoukro.

---



## 438,4 MILLIARDS DE FCFA DÉPENSÉS SUR LES JEUNES, DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024

Le Conseil des ministres tenu, hier, mercredi 18 septembre 2024, à Abidjan-Plateau, a adopté une communication relative au bilan de la mise en œuvre du Programme Jeunesse du Gouvernement (PJGouv) 2024 au 30 juin 2024. Pour l'année 2024, la mise en œuvre du PJGouv est estimée à 438,4 milliards de FCFA, dont 233,6 milliards de FCFA pour la construction des infrastructures de jeunesse, avec l'ambition d'impacter plus de 1,5 million de jeunes. Au 30 juin 2024, les initiatives entreprises dans le cadre du PJGouv 2024 ont permis d'impacter directement 648 435 jeunes, de sensibiliser 3,8 millions de jeunes contre les fléaux sociaux et de construire ou réhabiliter 18 structures de formation.

---



## ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE : UN NOUVEAU DIPLÔME INSTAURÉ, HIER

Au titre du Ministère de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, le Conseil des ministres a adopté, hier, mercredi 18 septembre 2024, un décret instituant le diplôme de Certificat de qualification aux métiers (CQM). Ce, pour encadrer et valoriser l'apprentissage artisanal ou informel en vue d'améliorer le taux de qualification au sein de la population et de développer l'employabilité des apprentis formés en dehors des circuits officiels de formation professionnelle. « Ce diplôme atteste des compétences professionnelles, technologiques et générales acquises par l'apprenti à l'issue d'une formation professionnelle initiale dans une activité artisanale auprès de maître-artisan ou d'un travailleur expérimenté », a expliqué le ministre de la Communication, porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly.

---



## PAIEMENT DES BOURSES DES ÉLÈVES ET DES ÉTUDIANTS, CONSTRUCTION DE CLASSES : UNE BANQUE IVOIRIENNE VEUT ACCOMPAGNER LE MINISTRE N'GUESSAN KOFFI

« Nous sommes disposés à vous accompagner sur l'ensemble de vos projets. La BNI (Banque nationale d'investissement) est la banque de l'État, c'est votre banque ». C'est l'assurance que le directeur général de ladite banque, Youssouf Fadiga, a donnée au ministre de l'Enseignement technique, de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage, N'Guessan Koffi, le vendredi 13 septembre 2024, au cabinet de celui-ci, à Abidjan-Plateau. Ce, à la faveur d'une audience que le Ministère a accordée à une délégation que conduisait le responsable de la BNI. Le paiement des bourses des élèves et étudiants, ainsi que la

construction de classes sont autant de dossiers pour lesquels la BNI assure le ministre N'Guessan Koffi de son accompagnement.

Culture 

L'EXPRESSION  
QUOTIDIEN

## RÉHABILITATION DE LA MAISON DE L'ART DE GRAND-BASSAM : FRANÇOISE REMARCK S'IMPRÈGNE DE L'AVANCÉE DES TRAVAUX

C'est un projet qui s'inscrit dans les priorités de Françoise Remarck, ministre de la Culture et de la Francophonie. Il s'agit de la réhabilitation de la Maison de l'Art de Grand-Bassam. A cet effet, elle s'est rendue, le vendredi 13 septembre 2024, sur le chantier dudit site sis à Grand-Bassam. Cela, dans le but de suivre de près l'état d'avancement des travaux de réhabilitation. Autrefois, Hôtel des Poste et Douane, ce chantier s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public privé signé entre le Ministère de Françoise Remarck et la Fondation Société générale. Un modèle de collaboration qui vise à conjuguer les efforts des secteurs public et privé pour la valorisation et la protection du patrimoine culturel ivoirien.

LE PATRIOTE

## ACCORD DE COOPÉRATION CULTURELLE : LA CÔTE D'IVOIRE ET LA SUISSE MUTUALISENT LEURS ACTIONS

C'est une coopération culturelle exemplaire, vieille de plusieurs décennies que la Côte d'Ivoire et le Conseil fédéral suisse entretiennent. En vue de la bonifier davantage dans le domaine de l'importation, de l'exportation et du retour des biens culturels, la Côte d'Ivoire, par les soins de la ministre de la Culture et de la Francophonie, Mme Françoise Remarck, et Dominique Favre, le nouvel ambassadeur de Suisse en Côte d'Ivoire, ont paraphé, hier, mercredi 18 septembre 2024, au cabinet de la ministre, à la Tour B au Plateau-Abidjan, un protocole d'accord qui est la preuve éloquente de la qualité des relations entre les deux pays.

Sport 

L'inter

## COUPE DU MONDE DE MARACANA CÔTE D'IVOIRE 2024 : ADJÉ SILAS MET LES FÉDÉRATIONS EN MISSION

Le ministre délégué aux Sports et au Cadre de vie, Adjé Silas Metch, a rencontré, mardi 17 septembre 2024, à la Direction générale des Sports et de la Vie fédérale (DGSVF) sise à la Riviera Bonoumin, les présidents des Fédérations sportives pour leur demander d'apporter leur soutien à l'organisation de la Coupe du monde de Maracana prévue du 25 septembre au 7 octobre 2024 en terre ivoirienne. Après les têtes couronnées, le lundi 16 septembre, le ministre délégué continue sa tournée de mobilisation. « Cette compétition s'inscrit dans la vision du Chef de l'État, son Excellence Alassane Ouattara, qui ambitionne de faire de la Côte d'Ivoire une nation phare dans le domaine sportif en Afrique et dans le monde », a-t-il expliqué.



VU SUR LE NET

Economie 

ducariere.ci  
Vous ne parlerez plus de Formation sans Emploi...

## EXONÉRATIONS FISCALES ET DOUANIÈRES ACCORDÉES À FIN JUIN 2024 : LES COÛTS S'ÉTABLISSENT À 274,4 MILLIARDS DE FCFA, CONTRE 195,1 MILLIARDS DE FCFA, SOIT UNE HAUSSE DE 79,3 MILLIARDS DE FCFA

Les coûts des exonérations fiscales et douanières accordées à fin juin 2024 s'établissent à 274,4 milliards de FCFA, contre 195,1 milliards de FCFA à fin juin 2023, soit une hausse de 79,3 milliards de FCFA (plus le 40 %), a déclaré le porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly, à l'issue du Conseil des ministres tenu, le mercredi 18 septembre 2024, à Abidjan-Plateau. Selon le porte-parole du Gouvernement, ces exonérations fiscales et douanières accordées comprennent 174,2 milliards de FCFA pour la fiscalité de porte et 100,2 milliards de FCFA au titre de la fiscalité intérieure. Il a par ailleurs expliqué que les secteurs d'activité ayant bénéficié des montants d'exonération les plus significatifs sont principalement l'industrie, le service l'administration et le Bâtiment et Travaux publics (BTP). (Source : CIGG)

---



## PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS AU PREMIER SEMESTRE 2024 : 1 829 MARCHÉS POUR 730,3 MILLIARDS DE FCFA APPROUVÉS, CONTRE 2074 À LA MÊME PÉRIODE EN 2023, SOIT UNE BAISSÉ DE 11,8%

Au titre des opérations de passation des marchés publics au premier semestre 2024, ce sont 1 829 marchés qui ont été approuvés contre 2074 à la même période en 2023, soit une baisse de 11,8%, a dit le porte-parole du Gouvernement, Amadou Coulibaly. Il s'exprimait au terme du Conseil des ministres, le mercredi 18 septembre 2024, à Abidjan-Plateau. Selon Amadou Coulibaly, le montant des marchés approuvés à fin juin 2024, s'élève à 730,3 milliards de FCFA contre 515,7 milliards de FCFA à fin juin 2023, soit une hausse de 41,6%. Il a précisé que les procédures concurrentielles, regroupant les appels d'offres ouverts et les appels d'offres restreints, représentent 70,6% du montant des marchés approuvés à fin juin 2024 contre 66,7% à fin juin 2023, soit une hausse de 3,9 points. (Source : CIGG)

---



## HAUSSE DE LA TAXE SUR L'IMPORTATION DES VÉHICULES : SUSPENSION DE L'APPLICATION DU VOLET « VÉHICULES » DE LA DÉCISION JUSQU'À UNE DATE ULTÉRIEURE (OFFICIEL)

Le directeur général du Port autonome d'Abidjan, Hien Yacouba Sié, a annoncé la suspension de l'application du volet véhicules de la décision portant sur la hausse de la taxe sur l'importation au terme d'une rencontre avec le Syndicat de la nouvelle génération des transitaires et importateurs de véhicules d'occasion de Côte d'Ivoire (SNGTIVO). L'information a été rapportée dans une note d'information transmise, le mercredi 18 septembre 2024, à Abidjan.net. Selon la note, les débats lors de cette rencontre ont porté spécifiquement sur les nouveaux tarifs appliqués à la catégorie des véhicules (tourisme, utilitaires et camions).

---

Culture



## COOPÉRATION CULTURELLE : LE SÉNATEUR FRANÇAIS LAURENT LAFON REÇU EN AUDIENCE PAR FRANÇOISE REMARCK

Le sénateur Laurent Lafon, président de la Commission Culture, Communication, Éducation et Sport du Sénat français, à la tête d'une forte délégation, a été reçu en audience, le mardi 17 septembre 2024, par la ministre ivoirienne de la Culture et de la Francophonie, Françoise Remarck, à son cabinet à Abidjan-Plateau. Plusieurs aspects ont été abordés au cours de ces échanges, notamment la présentation des réalisations du Ministère de la Culture et de la Francophonie, ses projets prioritaires et la principale question portant sur le retour du tambour parleur Atchan, l'emblématique Djidji Ayokwè. La ministre Françoise Remarck a exprimé l'impatience des communautés ivoiriennes et singulièrement celle du peuple Atchan de voir ce bien spolié depuis 1916 par les colons français, lui être restitué.

---



## LE GOUVERNEMENT ADOPTE UN PROJET DE LOI POUR UNE ORGANISATION JUDICIAIRE RENOUVELÉE

Le Gouvernement réunit, mercredi 18 septembre 2024, en Conseil des ministres à Abidjan-Plateau, a adopté, au titre du Ministère de la Justice et des Droits de l'homme, un projet de loi pour l'organisation des juridictions en Côte d'Ivoire. Cette réforme vise à moderniser le système judiciaire ivoirien, renforçant ainsi son efficacité et son accessibilité. Selon le porte-parole, Amadou Coulibaly, qui s'exprimait lors du compte rendu du Conseil des ministres, ce texte, qui s'inscrit dans le cadre des réformes constitutionnelles issues de la loi du 8 novembre 2016 et de la modification du 19 mars 2020, redéfinit la composition et le fonctionnement de toutes les juridictions judiciaires, administratives et financières.



## L'EXCELLENCE, UNE VALEUR INTRINSÈQUE À L'ÉCOLE MILITAIRE PRÉPARATOIRE ET TECHNIQUE (COMMANDANT ÉCOLE)

L'excellence est une valeur fondamentale à l'École militaire préparatoire et technique (EMPT), a affirmé le colonel Séraphin Tanouhé, commandant de cet établissement régional, lors de la tribune d'échanges « Tout savoir sur », organisée, le mardi 17 septembre 2024, par le CICG. « Le critère le plus déterminant pour intégrer l'EMPT est celui de l'excellence. Nous recrutons des élèves parmi les meilleurs, déjà excellents dans leurs parcours scolaires. En plus de cette excellence académique, l'élève doit bénéficier d'une excellente condition physique et d'une santé irréprochable », a précisé le colonel Tanouhé, lors de cet échange avec la presse. Cette année, l'école a reçu 7 000 candidatures d'élèves ayant obtenu un minimum de 140 points à l'examen d'entrée en sixième, pour seulement une centaine de places disponibles.



## Restez connectés à l'actualité du gouvernement en vous abonnant à ses réseaux sociaux officiels



@gouvci.official



@gouvci



@gouvci.official



gouvcivideo



gouvci



+225 07 87 36 36 36



@gouvciofficial



